



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 108753

## Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation préoccupante du monastère de Kirti au Tibet. Selon les informations dont on peut disposer, ce monastère, qui compte près de 2 500 moines, est encerclé par l'armée chinoise, qui empêche l'approvisionnement du monastère. Ce blocus fait suite à la mort d'un jeune moine qui s'est immolé par le feu le 16 mars dernier pour marquer le troisième anniversaire des manifestations pacifiques tibétaines de 2008. Les tibétains ont tenté de nouer un dialogue avec les soldats présents, et ils ont été violemment maltraités, puisque deux d'entre eux ont trouvé la mort, alors qu'ils tentaient d'empêcher les soldats d'emmener 300 moines membres de la communauté. Le Dalai Lama, inquiet devant cette situation, a demandé à la communauté internationale d'interpeller les autorités chinoises en leur demandant « de faire preuve de retenue face à cette situation ». Elle lui demande quelle est la position de la France et quelles démarches pourraient être mises en oeuvre.

## Texte de la réponse

La France est préoccupée par la situation au Tibet qui s'est à nouveau tendue le mois dernier, au monastère de Kirti, où ont eu lieu des incidents violents. La France suit l'évolution de la situation avec attention et la plus grande vigilance. En lien avec ses partenaires européens, elle a exprimé son inquiétude aux autorités chinoises et a notamment appelé celles-ci à lever les restrictions d'accès à la zone du monastère imposées aux ressortissants étrangers, y compris aux diplomates. De manière générale concernant la situation au Tibet, la France, tout comme l'ensemble de l'Union européenne, ne cesse d'appeler au dialogue, persuadée qu'il est l'unique voie pour parvenir à une solution durable, respectant pleinement l'identité culturelle et spirituelle tibétaine, dans le cadre de la République populaire de Chine. C'est cette préoccupation qu'elle a partagée avec ses partenaires chinois lors du dialogue formel entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'Homme, dont la dernière session a eu lieu le 16 juin 2011 à Pékin.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Hostalier](#)

**Circonscription :** Nord (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108753

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 2011, page 4912

**Réponse publiée le :** 2 août 2011, page 8371